

PROGRAMME

DENSIFICATION SPONTANÉE EN BUCOPA

BIMBY, lotissements, accès, voisinage, optimisation, ZAN, division parcellaire, enveloppe urbaine, PLU, patrimoine communal ...



Le territoire BUCOPA est soumis à une croissance démographique régulière qui s'accompagne nécessairement d'un besoin en logements diversifiés et dont le corollaire est une forte pression foncière.

Les évolutions législatives successives depuis la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) de 2000 insistent sur la nécessité de concilier production de nouveaux logements et limitation de consommation d'espace en s'orientant vers des projets urbains intégrant les problématiques de développement durable et de préservation de l'environnement.

La loi « Climat et Résilience » d'août 2021, fixe désormais l'objectif national de Zéro Artificialisation Nette à horizon 2050 qui devra se décliner prochainement dans les documents de planification et d'urbanisme.

Accompagner et organiser le renouvellement urbain spontané dans la commune Objectif de formation

VENDREDI 20 MAI 2022



Expert :

Pierre JEANNIN

Pierre JEANNIN est urbaniste consultant sénior. Gérant de l'entreprise Urbanise Conseil créée en 2015, il est mobilisé très régulièrement pour former des élus et des professionnels. Il intervient également auprès des sénateurs pour faire évoluer les lois sur le sujet.

Formatrice :

Lorène JOCTEUR

Paysagiste-conceptrice issue de l'École Nationale Supérieure du Paysage de Versailles en 2010. En 2014, elle intègre le CAUE de l'Ain et conçoit des actions de sensibilisation diverses à travers sa fonction de paysagiste-conseillère. Dans ce cadre, elle accompagne le SCoT BUCOPA depuis 2016. En 2020 elle se forme et devient formatrice.

INFORMATIONS PRATIQUES

Lieu de formation :

Chazey-sur-Ain

Les détails seront donnés aux participants lorsqu'ils seront inscrits.

Durée

1 journée de 6 heures

Horaires

8h45-17h00

Pause déjeuner

Les repas seront pris en charge.

Modalités et délai d'accès

L'inscription s'effectue en ligne :

<https://forms.gle/ZVC3Qe6MgiSycbrz7>

L'inscription doit être finalisée 5 jours avant le début de la formation.

Prix de la formation Gratuite (pris en charge par le SCoT et dispensée dans le cadre du partenariat entre le SCoT BUCOPA et le CAUE)

Nombre de participants

Le nombre de participants est limité à 15 personnes afin que la formation soit dispensée dans les conditions optimales d'échanges nécessaires à l'apprentissage.

Situations de handicap

Pour étudier un besoin spécifique, contactez-nous à formation@caue-ain.com pour étudier au mieux votre demande de faisabilité.

Pré-requis

Avoir pris connaissance de la fiche conseil « optimisation du foncier à l'intérieur de l'enveloppe urbaine » disponible après du SCoT BUCOPA

L'objectif de la formation proposée vous permettra, en situation professionnelle de savoir :

Accompagner et organiser le renouvellement urbain spontané dans votre commune

MODALITES

Méthode

Une logique d'acquisition progressive des connaissances permettra d'aborder des notions de base puis d'approfondir le sujet. La formatrice et les animateurs s'appuieront sur une alternance de méthodes, expositives (cours et exposés), interrogatives (quizz et questions ouvertes) et actives (exercices pratiques et mise en situation).

Evaluation des acquis

Un questionnaire de préformation, des exercices, quizz seront proposés en cours de formation puis une mise en situation conclura l'apprentissage. Un questionnaire d'évaluation de formation sera proposé aux participants. Une feuille d'émargement par demi-journée de présence sera fournie en fin de formation ainsi qu'une attestation de fin de formation si le bénéficiaire a bien assisté à la totalité de la session.

Supports

Un carnet de note, une bibliographie et une webographie seront remis à chaque participant.

Public visé

Les élus, techniciens, les instructeurs de permis de construire, ou toute personne qui travaille sur ce thème et faisant partie du périmètre du SCoT BUCOPA

CAUE de l'Ain

Organisme de formation, le CAUE est enregistré sous le n° 84010196301 auprès du préfet de région Auvergne Rhône-Alpes. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état. Il est référencé au Datadock et dispose de droit de l'agrément de formation des élus.

Depuis le 11 février 2022, le CAUE de l'Ain a obtenu la certification Qualiopi au titre des catégories d'actions suivantes : actions de formation.

Contact - Informations complémentaires

Auprès de **Lorène Jocteur** ou **Nathalie Lequy**

04 74 21 11 31

formation@caue-ain.com

www.caue01-formation.org

CONTENU DE LA FORMATION

Etoffer sa culture «ZAN, objectif 2050»

Connaitre le rôle et les marges de manœuvre en amont et en aval des projets de densification spontanée

- ° Rappel du cadre législatif,
- ° Une démarche pro active communale,
- ° Les outils de protection / financier /de planification,
- ° La concertation,
- ° Les réseaux de professionnels aidants.

Appréhender les principes d'organisation spatiale harmonieux et efficaces

L'analyse du contexte

- ° La commune / le quartier / la parcelle,
- ° Les besoins et nécessités individuels et collectifs.

L'identification des possibilités

- ° Le potentiel du foncier
- ° les atouts, les contraintes

Les réponses formelles types

- ° La division parcellaire,
- ° La division pavillonnaire,
- ° Les extensions,
- ° La mitoyenneté, les espaces communs ...

Porter une analyse et faire des propositions au regard d'un projet

Mise en situation des apprenants à travers un cas concret

- ° Construire une argumentation en partant d'un exemple de terrain,
- ° Mettre en pratique le contenu acquis,
- ° Se tester et intégrer les savoir-faire.

Bilan